l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

inrs
Institut National de Recherche et de Sécurité

salarié(e)s en bonne santé, *enfants* bien gardés

Garde individuelle d'enfants de 0 à 6 ans

Employeurs, salariés, construisez ensemble vos solutions pour prévenir les risques d'accident du travail et de maladie professionnelle.

Mission Nationale
Prévention des risques dans les métiers de l'aide et du soin à domicile

Ce document s'adresse aux employeurs et aux salariés du secteur de la garde d'enfants de 0 à 6 ans, par un(e) assistant(e) maternel(le), un(e) garde d'enfant à domicile, en emploi direct, mode prestataire, et crèche familiale.

S'occuper d'enfants peut présenter certains risques pour la santé des salariés : trébuchement, chute, douleur chronique du dos et des articulations liée au portage des enfants, d'objets... L'utilisation d'appareils électriques expose à des risques de brûlure. De même, les produits d'entretien peuvent provoquer irritations, allergies et brûlures. Selon leur environnement et la santé des enfants, les salariés sont exposés à des risques infectieux (bactéries, virus...).

Ce document vise à sensibiliser salariés et employeurs à la prévention de ces risques professionnels en leur proposant des bonnes pratiques pour mettre en place des actions de prévention.

Le principal mode de garde des enfants de moins de 3 ans en semaine, en dehors des parents (63 %), est l'accueil chez une assistante maternelle (18 %) devant la garde en crèche et la garde à domicile (2 %).

Source : Enquête modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007

1 100 000 parents employeurs emploient **340 000** assistant(e)s maternel(le)s.
103 600 parents employeurs emploient **125 000** gardes d'enfant.
745 crèches familiales emploient **20 000** assistantes maternelles.

Sources : IRCEM, 2011 et « L'offre d'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans en 2011 », DREES

déroulement

Salarié(e)s, positionnez-vous en professionnel(le), ne vous substituez pas aux parents sur le plan affectif.

Pour rompre un possible sentiment d'isolement :

→ retrouvez-vous pour échanger dans les relais assistants maternels parents-enfants (avec l'accord des parents), ou les associations d'assistant maternel ou toute autre organisation collective (organisation professionnelle...),

→ employeurs d'association, d'entreprise, de crèche familiale, organisez des réunions régulières entre professionnel(les) sur les échanges de pratique,

→ ne restez pas seul(e), discutez, parlez, informez-vous. L'entourage de l'enfant peut être un relais, le responsable de secteur peut vous aider, votre médecin traitant ou du travail peut vous conseiller*.

*** Salarié(e)s du particulier, employeur (garde d'enfant, assistant(e) maternel(le)), l'IRCEM prévoyance met gratuitement à votre disposition le service PSYA, service d'écoute et de soutien psychologique, anonyme et confidentiel, accessible 24h/24 et 7j/7.**

Appel gratuit depuis un poste fixe :
0 800 80 20 27 si vous êtes garde d'enfant
0 800 73 77 97 ou 01 53 04 63 28 depuis les DOM si vous êtes assistant(e) maternel(le).

Jeu et coucher de l'enfant

Dans ces activités, les risques de trébuchement, de chute, et de se faire mal au dos sont particulièrement présents.

POUR ÉVITER LES CHUTES

✓ Rangez les jouets au fur et à mesure des activités.

✓ Soyez attentif aux rallonges électriques et aux tapis.

✓ Isolez les animaux.

✓ Respectez quelques principes simples :
- privilégiez des chaussures qui tiennent le pied,
- ne vous précipitez pas,
- éclairez la pièce,
- essuyez le sol dès qu'il est humide ou sali.

d'une journée de travail

POUR MÉNAGER LE DOS ET LES ARTICULATIONS

✓ Évitez de porter un enfant en âge de marcher ; utilisez un marche-pied pour ne pas avoir à le porter quand il se lave les mains, quand il va aux toilettes, quand il s'assoit, pour accéder au lit...

✓ Donnez le repas à l'enfant assis dans une chaise haute sécurisée ou sur un rehausseur ; asseyez-vous sur une chaise adaptée à la taille adulte, le dos appuyé au dossier, face à l'enfant, rapproché de lui.

✓ Privilégiez du mobilier réglable en hauteur (lit, table à langer...).

✓ Des formations de courte durée sont régulièrement organisées pour apprendre à se préserver, à ménager ses efforts (type PRAP 2S*).

** Prévention des risques liés à l'activité physique dans le secteur sanitaire et social.*

POUR PRÉVENIR LES RISQUES INFECTIEUX

✓ Respectez les règles d'hygiène de base : aérez les locaux régulièrement ; nettoyez les sols, poignées de porte, surfaces... ; lavez-vous régulièrement les mains, alternez avec l'usage d'un gel hydro-alcoolique ; lavez-vous les mains après vous être mouché ou avoir mouché l'enfant avec un mouchoir jetable à jeter dans une poubelle fermée à pédale, de préférence, qui servira aussi aux couches.

✓ En cas de linge souillé, lavez-le ou enfermez-le dans un sachet qui sera remis aux parents.

✓ Utilisez des gants de ménage en cas de lavage du linge à la main.

✓ Adoptez des règles d'hygiène de vie :
- buvez de l'eau régulièrement,
- ne négligez pas vos repas,
- évitez les substances à risque d'accoutumance affectant la vigilance (médicaments, alcool...).
  L'usage illicite de stupéfiants est interdit (art. L. 3421-1 du code de la santé publique).

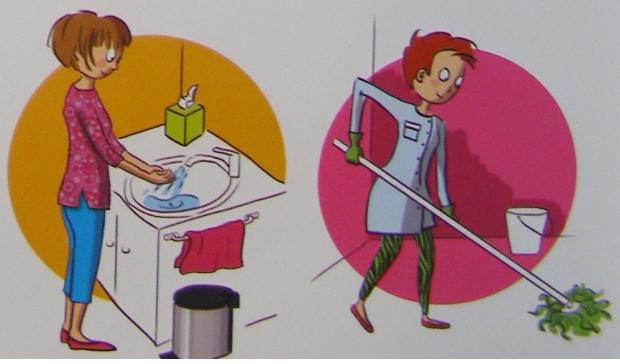

Préparation, réchauffage et aide à la prise des repas de l'enfant

Lors de la réalisation de ces tâches, les risques de coupure et de brûlure sont prépondérants.

✓ Pour éviter les coupures, nettoyez à part couteaux et objets tranchants et rangez-les aussitôt.

✓ Pour éviter le risque de brûlure, privilégiez le port d'une blouse en coton pour vous protéger des projections de liquides chauds.

Pour un lieu de vie et de travail plus sûr

À domicile, comme à la crèche familiale, les conseils suivants permettent de prévenir certains risques.

✓ Lors de l'utilisation d'appareils électriques, procédez à leur nettoyage uniquement après les avoir débranchés ; n'utilisez pas d'appareils dont les fils ou les prises sont visiblement défectueux ; ne branchez pas d'appareil électrique dans une prise visiblement défectueuse.

✓ Lors de l'utilisation des produits d'entretien, lisez bien les étiquettes et le mode d'emploi ; n'utilisez pas de produits sans étiquette ; privilégiez le port d'une blouse en coton et de gants de ménage ; aérez bien lors de l'utilisation ; ne transvasez jamais les produits dans un contenant alimentaire tel qu'une bouteille d'eau minérale ou de jus de fruits ; stockez-les hors de portée sans risque de renversement.

✓ Pour prévenir chute et trébuchement, veillez à un éclairage suffisant. Une rampe dans l'escalier intérieur/extérieur est préconisée, ainsi que la pose d'un matériau antidérapant sur les nez de marches.

✓ La pose d'un détecteur d'incendie (obligatoire avant le 8 mars 2015) et la possession d'un extincteur sont préconisées.

Sorties

Lors du trajet entre le domicile et le lieu de travail et lors des sorties avec l'enfant, adoptez les réflexes suivants :

✓ Ne vous précipitez pas.

✓ Quand vous êtes piéton :
- privilégiez des chaussures qui tiennent le pied,
- redoublez de vigilance en cas d'intempérie,
- respectez les règles de sécurité : tenez la main de l'enfant ; traversez dans les passages réservés ; respectez la signalisation (feu tricolore...) ; privilégiez le port d'un gilet de sécurité.

✓ Quand vous êtes conducteur automobile :
- dotez-vous des équipements adéquats : gilet, triangle de signalisation, siège bébé...,
- n'utilisez pas le téléphone en conduisant,
- procédez à une vérification régulière du véhicule : rétroviseurs, éclairage, chargement, pneus, voyants d'alarme du tableau de bord,
- entretenez le véhicule selon les prescriptions du constructeur et consignez le suivi dans un carnet.

Pour aller plus loin

- *Pour prévenir les problèmes de santé liés à l'activité physique au travail.*
  > INRS, ED 4191.
- *Pour prévenir les chutes au travail.*
  > INRS, ED 4193.
- *Prévenir les risques d'infection.*
  > INRS, ED 4194.
- *Pour prévenir les accidents liés aux déplacements professionnels.*
  > INRS, ED 4195.
- *Apprivoisez le temps pour mieux vivre ensemble au travail.*
  > INRS, ED 4196.
- *Repérer et prévenir les risques à domicile - Grille de repérage.*
  > INRS, ED 4298.
- *Repérer et prévenir les risques professionnels à domicile - Livret d'accompagnement.*
  > INRS, ED 4299.
- *Prévenir les risques professionnels dans les métiers de l'aide à domicile - Un guide de bonnes pratiques pour les aides à domicile.*
  > INRS, ED 4198.
- *Aide, accompagnement, soin et services à domicile - Obligations des employeurs prestataires.*
  > INRS, ED 6066.
- *Aide à domicile - Bonnes pratiques de prévention des risques professionnels.*
  > INRS, ED 6148.

Pour des informations sur les dispositifs de formation (PRAP 2S et SST), adressez-vous à l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) : AGEFOS-PME, UNIFORMATION, UNIFAF, CNFPT.

Lors de la rencontre entre les parents et la/le professionnel(le) en charge de l'enfant

- Définissez précisément les tâches à accomplir dans le contrat de travail.
- Procédez à une visite du/des lieux de travail pour identifier les risques pour la personne en charge de l'enfant.
- Repérez les risques au domicile.
- Remettre au/à la salarié(e) un document type « fiche d'urgence » indiquant où est rangée la trousse de secours, le nom de la personne en charge de l'enfant, l'adresse, le numéro de téléphone et code d'accès de l'immeuble du domicile où est gardé l'enfant, les numéros du SAMU et des pompiers, les coordonnées du médecin traitant, les numéros de téléphone des parents (domicile, bureau, portable), d'autres membres de la famille, la(les) personne(s) habilité(es) à venir chercher l'enfant, qui prévenir en cas d'urgence*... Pensez à l'actualiser régulièrement.
- Mettre en place un cahier de liaison.

Extrait de la grille de repérage (réf. ED 4298) en téléchargement gratuit sur le site www.inrs.fr

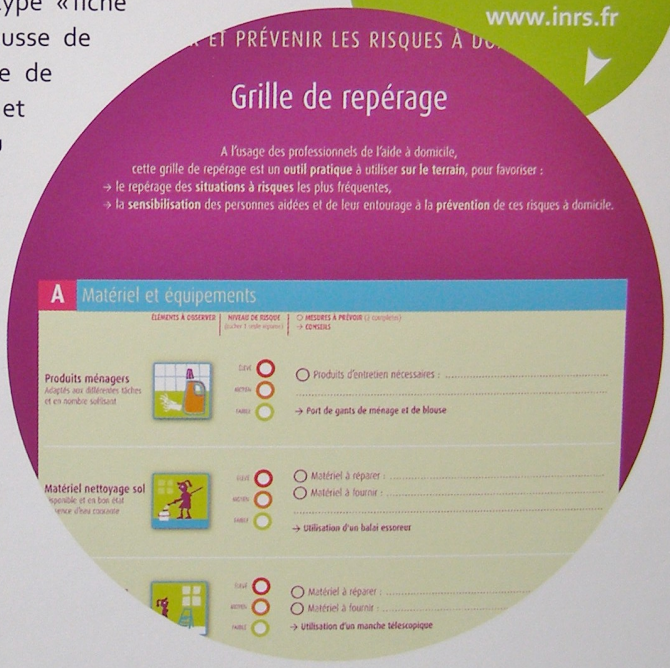

ET PRÉVENIR LES RISQUES À DO

Grille de repérage

A l'usage des professionnels de l'aide à domicile, cette grille de repérage est un **outil pratique** à utiliser **sur le terrain**, pour favoriser :
→ le repérage des **situations à risques** les plus fréquentes,
→ la **sensibilisation** des personnes aidées et de leur entourage à la **prévention** de ces risques à domicile.

A Matériel et équipements

ÉLÉMENTS À OBSERVER | NIVEAU DE RISQUE (cocher 1 seule réponse) | MESURES À PRÉVOIR (2 complètes) → CONSEILS

Produits ménagers
Adaptés aux différentes tâches et en nombre suffisant
GRAVE / MOYEN / FAIBLE
Produits d'entretien nécessaires : .....
→ Port de gants de ménage et de blouse

Matériel nettoyage sol
Disponible et en bon état
GRAVE / MOYEN / FAIBLE
Matériel à réparer : .....
Matériel à fournir : .....
→ Utilisation d'un balai essoreur

GRAVE / MOYEN / FAIBLE
Matériel à réparer : .....
Matériel à fournir : .....
→ Utilisation d'un manche télescopique

En cas d'accident du travail, informez votre employeur : il lui appartient d'en faire la déclaration à votre caisse de Sécurité sociale.

** Des formations de sauveteurs-secouristes (STT) du travail sont régulièrement organisées pour apprendre à porter secours à toute victime d'un accident de travail ou d'un malaise, dans l'attente de l'arrivée des secours.*

Liste des Carsat

Le service prévention des risques professionnels de votre Carsat/Cram/CGSS peut vous accompagner dans la mise en œuvre de votre démarche de prévention.

CARSAT ALSACE-MOSELLE
(67) tél. 03 88 14 33 00
(57) tél. 03 87 66 86 22
(68) tél. 03 88 14 33 02
www.carsat-alsacemoselle.fr

CARSAT AQUITAINE
(24, 33, 40, 47, 64)
tél. 05 56 11 64 36
www.carsat.aquitaine.fr

CARSAT AUVERGNE
(03, 15, 43, 63)
tél. 04 73 42 70 76
www.carsat-auvergne.fr

CARSAT BOURGOGNE et FRANCHE-COMTÉ
(21, 25, 39, 58, 70, 71, 89, 90)
tél. 08 21 10 21 21
www.carsat-bfc.fr

CARSAT BRETAGNE
(22, 29, 35, 56)
tél. 02 99 26 74 63
www.carsat-bretagne.fr

CARSAT CENTRE
(18, 28, 36, 37, 41, 45)
tél. 02 38 81 50 00
www.carsat-centre.fr

CARSAT CENTRE-OUEST
(16, 17, 19, 23, 79, 86, 87)
tél. 05 55 45 39 04
www.carsat-centreouest.fr

CRAM ÎLE-DE-FRANCE
(75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95)
tél. 01 40 05 32 64
www.cramif.fr

CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON
(11, 30, 34, 48, 66)
tél. 04 67 12 95 55
www.carsat-lr.fr

CARSAT MIDI-PYRÉNÉES
(09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82)
tél. 0820 904 231 (0,118 €/min)
www.carsat-mp.frr

CARSAT NORD-EST
(08, 10, 51, 52, 54, 55, 88)
tél. 03 83 34 49 02
www.carsat-nordest.fr

CARSAT NORD-PICARDIE
(02, 59, 60, 62, 80)
tél. 03 20 05 60 28
www.carsat-nordpicardie.fr

CARSAT NORMANDIE
(14, 27, 50, 61, 76)
tél. 02 35 03 58 22
www.carsat-normandie.fr

CARSAT PAYS DE LA LOIRE
(44, 49, 53, 72, 85)
tél. 02 51 72 84 08
www.carsat-pl.fr

CARSAT RHÔNE-ALPES
(01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74)
tél. 04 72 91 96 96
www.carsat-ra.fr

CARSAT SUD-EST
(04, 05, 06, 13, 2A, 2B, 83, 84)
tél. 04 91 85 85 36
www.carsat-sudest.fr

CGSS GUADELOUPE
tél. 05 90 21 46 00
www.cgss-guadeloupe.fr

CGSS GUYANE
tél. 05 94 29 83 04

CGSS LA RÉUNION
tél. 02 62 90 47 00
www.cgss-reunion.fr

CGSS MARTINIQUE
tél. 05 96 66 51 31 et 05 96 66 51 32
www.cgss-martinique.fr

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard Lenoir 75011 Paris • Tél. : 01 40 44 30 00 • www.inrs.fr • e-mail : info@inrs.fr
Édition INRS ED 6162 • 1re édition • novembre 2013 • 15 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2103-1
Auteurs : Carole Gayet (INRS) et la sous-commission « Petite Enfance » de la Mission nationale • Illustrations et conception graphique : Élise Langellier